Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 avril 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **21 avril 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le vingt neuf avril à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel – Mme BETON Fernande

Absents : Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien

Procuration : M. Jean-Daniel DENNEMONT a donné mandat à M. Vincent CLOTAGATIDE – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à M. René MONDON –

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / MANDAT SPECIAL
- **Prise en charge des frais des élus**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'exercice du mandat suivant par Mme Line BAILLIF :

- Participation au conseil d'administration de l'ACCD'OM à Mayotte les 28, 29 et 30 avril 2011

La prise en charge comprendra :

▪ les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) et frais annexes : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés aux déplacements de **Madame Line BAILLIF** dans le cadre de sa participation à la mission susvisée, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,